

# COUR SUPÉRIEURE

(Action collective)

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE MONTRÉAL

N° : 500-06-000907-184

DATE : 14 décembre 2021

---

**SOUS LA PRÉSIDENTE DE : L'HONORABLE PIERRE-C. GAGNON, J.C.S.**

---

**KARINE LEVY**

Demanderesse

c.

**NISSAN CANADA INC.**

Défenderesse

---

## ORDONNANCE DE GESTION # 2

---

[1] Cette ordonnance est rendue dans le sillage de l'audience du 1<sup>er</sup> décembre 2021, où le Tribunal a établi le Premier protocole de l'instance, à certaines conditions.

[2] Depuis, les parties ont confirmé que le représentant désigné de Nissan est M. Brian Weidner, et que celui-ci sera interrogé le 11 mai 2022.

[3] Le Tribunal valide et règle les modalités de pré-engagement.

### **POUR CES MOTIFS, LE TRIBUNAL :**

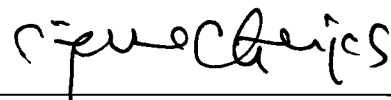
[4] **MODIFIE** le Premier protocole de l'instance, pour préciser qu'un seul interrogatoire par la demande doit se tenir le **11 mai 2022** pour interroger M. Brian Weidner, représentant de Nissan, pour une durée maximale de trois heures; une demande subséquente devra être soumise au Tribunal si pour quelque raison la durée de trois heures s'avère insuffisante;

[5] Les avocats de la demande doivent communiquer au plus tard le **13 avril 2022** toutes leurs demandes de pré-engagement;

[6] Au plus tard, le **22 avril 2022** les avocats de Nissan doivent produire une demande écrite indiquant lesquelles des demandes de pré-engagement sont contestées;

[7] Le cas échéant, le Tribunal veillera à statuer sur telle contestation avant l'interrogatoire du **11 mai 2022**.

[8] **SANS FRAIS** de justice.



---

PIERRE-C. GAGNON, j.c.s.

Me Joanie Lévesque  
Me David Assor  
*LEX GROUP INC.*  
Avocats pour la demanderesse

Me Margaret Weltrowska  
Me Erica Shadeed  
*DENTONS CANADA*  
Avocats pour la défenderesse

Date d'audience : 1<sup>er</sup> décembre 2021